

Consorte

卷之三

Rev. eleventh.

quale convoglio

Jacques Joseph de
Roquemont.
1695



1695

Precusses de la Noblesse de Saguenay à l'apôtre de l'Appartement
Présente pour cette ville à l'age du Roi dans sa grande paixie,
Sous la charge de Monsieur le Marquis de Beauvau, le vicomte Pinguet de

Extrait du Registre des Baptêmes de
la Paroisse de l'^e Ordre du Bougouet,
au Diocèse de Rodez portant que
Taquet-Joseph, fils de M^e Jean de
Roquetaill, Seigneur Marquis de Roquetaill,
du Bougouet, le Cœural, de Brancion
de la Franche, &c^e et de Clémence Marie
Florette de la Vaissière, de Lautainet, sa
femme, Naquit le 18 et fut baptisé le
22^e de Septembre de l'an 1695 à Barres.
M^e Taquet-Maurice de Roquetaill, son
Oncle, et la Marraine, Blanche et
gracieuse Dame Jeanne de Perronine
de l'^e Chamaran, femme de M^r:

édition de la Vérité, Marquis de
L'Aspre. Et l'avis des Sages domine,
Et le Brûlé de l'Eglise du Poujouat
Montpeiroux, et Legalisé le 1^{er} d'Avril

1^o Degr.

Son et Mise

Lea de Roquefort
Sgt. Duboisqach
Marie Florette de
la Vaissière
de la Fleur

1691.

Contract de Mariage de Haut et
puissant Sig^e M^r Scam de Roquemont, fils aîné de
Sig^e et Marquis du Bousquet,
Montpeyroux, de Lédier, et de la Fossebrue.
Cap^e de 100 francs dans le Royaume de France
Reine, et ailleurs de 90 francs et 10 sous à l'étranger, et
de Roquemont, Société de Vaillans, et
Cap^e de 100 francs de la Magistrature, et
de 100 francs de Roquemont, Chambre
de la Fossebrue, Corvette dans l'origine.

2

de la Reine, ses frères, etc de 111.
Claude Antoine de Montcalm Léonard ~~de Montreal~~
germain. Chld. lèg. et Marguerite de
Montcalm, et Cap. au de Cavaleix.
Récr. le 7 de Oct. 1691. avec Mme
Marie-Florette de la Vaissière, fille de Guillaume,
Etat et postures lèg. Mme Antoine de
la Vaissière Chld. lèg. de Castorier,
de Candide, de Banchise de Beauvais de
Salbart, et de Monniot, Béguin de Dame
Faime de Scironne de l'Chamoneau de Scironne,
femme; * le Contract passé au Chateau
de Candide en Rouergue, dans la
paroisse de Blandas, en Gascogne de Rodier
devant Vaissière Notz. du lieu de ste-
Genesieze. Puis. Mme Françoise d'Escars,
Chld. lèg. et Marguerite d'Escars, et de
Montcalm, ~~et~~ Mme Gaston de Montval
Chld. lèg. et Marguerite d'Entreagues; ~~etc~~
Notz Jean de Goudal, Seigneur du Goudal
Bosquet, ~~etc~~ Mme Jean Laffére de la Laffére de la Vaissière.
Le Dot est de 30000 Savoir 20000 promis
par le d. P. de Castorier; 5000 promis
par le d. Dame de Scironne, Et 4000
par Mme Jean de la Vaissière Castorier.
Etud. Seigneur et lèg. de L'ouest.

1781.

Jugement rendu à Montauban, le 5.
de Juillet 1701. par ^{Notre Alteza Sua} le Général de
Lormoy, M^e des Reg^os et Secrétaire en la
Gratit^e. par lequel il maistre tout dans
la qualit^e de noble, Notte Dame de
Roquemont, d'Anglais du Bousquet, Cap^o
de l'ord^e dans le Royaume de la vicomté
et chevalier noble. Lass^o son Etat^o et chevalier de l'ord^e de la vicomté.

669
Le 10 aout 1870 à 16.00 Heures qu'il jura l'obéissance au Roi et la
Résidence de l'empereur et il obtint le privilége de la noblesse
et de la cour, portant que la cour ne gênerait pas les autres. Gentilhomme du
Tiers, fils de Mme Louis Roijmans; en conséquence des titres qu'il
possède, le Roi peut être tout produit depuis l'an 1864 jusqu'à son
décès, si le Roi
victime de mort ou de maladie. Toute fois tant que le Roi signe
l'ordre, la femme, reçoit
à 45 ans l'ordre de la Légion d'honneur.

25. Juin. De l'an 1665. V/e. Acte entre autres témoins dans le
Gouvernement de l'Orléanais. Lequel acte est le Testament de Marie
Marquise de Roquessoult, femme de M^e Louis
Dame Claude de Lamoignon Victoire des Dages, veuve de M^e Louis
de Roquessoult, fait le 5^e d'Octobre 1665.
Régitine, femme de M^e de Roquessoult, fait le 5^e d'Octobre 1665.
Jeanne de Roquessoult, son fils, également
par ledit acte institué son tuteur.
Félix Bousquet, son frère, également
par ledit acte institué son tuteur.
Félix Bousquet, son frère, également
par ledit acte institué son tuteur.
Félix Bousquet, son frère, également
par ledit acte institué son tuteur.
Félix Bousquet, son frère, également
par ledit acte institué son tuteur.

I. Dey

Species with Ayle

Louis de Roquetaill. Contract de Mariage de M^e Louis
Léon de Biègesot. de Roquetaill, Léon de Basse de Sincet,
Victoire de Monast-~~de la~~^{de la} Bousquet, et de Sabine, 8^e
fille de M^e Guion de Roquetaill, M^e
Baron des^{de} Biègesot, et de Anna Marie
de Bussion de Bournazel, sa femme,
et aussi de M^e Jean du Bruttier, Léon
et Marquis de Bournazel, dit M^e -
d'Avrilly, L^e et L^e et Gouverneur de
Rouergue, De M^e François d'Albretton
Marguerite de Mirabel, et de Belcastel, Et
L^e et Gouverneur de Rouergue, De M^e
Raymond du Bruttier, Léon de Belcastel,
De M^e Jeanne Jean du Bruttier, Léon de
Beauclair, et de M^e Guion de Saignac
Léon et Baron d'Anglissac, les oncles aînés
Cousins germains maternels. De De M^e
Jean de Roquetaill, Léon, Taguas de
Roquetaill, Léon de la Gardelle, Françoise

de Roquetaill, ffd de Montjoux,
et Jean de Roquetaill, ffd de Millau,
les frères et oncles paternels. A.C.M.
6^e de Nov. 1636 avec grosse

Victoire de Mouret fille de M^e Antoine.

2. Mouret, ffd de Barre de Montaruel,

et Sages de Villerac, Tanguier, frère

de Jean de Roquetaill et de Marie Claude.

de Cadouin de la Capelle, sa femme

et sœur de M^e Henri Victor Shilbert.

de Cadouin, ffd et Marquis de la

Capelle, fr. M^e Raimond de Mouret,

fr. de Cadouin, et fr. M^e Jean

Charles de Cadouin, ffd de Saboures et de

la Robertte, les oncles, fr. M^e Raimond

de Saboures, son frère Jeanne, ffd

des biens de Saboures et de la Robertte.

fille de Jean Charles de Saboures; fr. de Seironen

M^e Francois de Seironen de l'Chameran,

ffd d'oth de la Gédebec, et de 1^{re} m^e

Gaison Antoine deguignes de Montjouïeu de jomnes

ffd d'icur de l^r Germain, les Cousins

fr. M^e Jean Claude de Frassinet, de Frassinet

ffd et Barre de Frassinet, et de Balabé

et de M^e Henri de la Blanice, ffd la Blanice

Barre de Prechmaron, / fr. Jean

de Roquetaill, Ch^l du Bousquet, / et

Contact pette^e au Ch^l de Sages, dans

la paroisse de Flagnacca Röuerque,

devant Campredon, Not^e au lieu de

Flagnac, Collationné à l'original, 613-

établi de la paroisse 1710 - par . . .

Not^e au lieu de Flagnac, t^d. original -

reprécisé^e par L^e G^l Gérand Flagnacq,

Bourgeois de Flagnac, Cire de la paroisse

des Notes du Dr. F. Campredon, son
Beaupré; et signé Fragonard, et
Lafayette. / La date est de 2000^e
l'avis 14000^e: provisoire pour la démission
de Monnet, son fils; 6000^e pour le Dr.
Claude de Carbajal, sa veuve, et 2000^e
pour le Dr. M^r. Raymond de Monnet, son
frère, frère de Carbajal.

.5

1694 Testament de Noble Gui de Roquefeuil,
Haut de jurement fait au Bousquet, cette
dame, le fait le 19^e de Moi 1694 —
par lequel, il veut estre enterré dans
l'Eglise du Bousquet, auprès de ses
Prédecesseurs, et qui a son Enterrement
soient appellés tous les doctes Des Paroisses
de l'^e Récit, des villages de Loulages, de
Cunac, de Laguiole, et Montfaucon.
~~Il laissait~~ Il laisse
à Jeanne de Roquefeuil, sa fille née de
la somme de 600^m lorsqu'elles se marieront.
il donne à deux autres filles nées, une
de Françoise de Marignac et l'autre
d'une Gobulde, la somme de 60^a.
à Chacune lorsqu'elles se marieront.
Il laisse à Noble Gui de Chauvière s:
de Roquefeuil, la somme de 300^m. Il donne
à Noble Louis de Roquefeuil, son 2^e
fils, s:^e de la Capelle, la somme de
2 10000^m et à son 3^e fils dit le Châ.
la somme de 5000^m. Sans préjudice des
legs que leur avoit fait Dame Marie
de Guissot, leur Mère. La 2^e femme
il laisse la somme de 1500^m à la 2^e
de Roquefeuil la fille, et de Dame Catherine

6

de Glandières, de cui il a la s. de femme
et trois filles, deux de la première des —
 verstimes d'Opalein — Il donne à Cistercien
 de Roquetaill — son fils n'est pas de la
 Cistercien de Glandières, la femme de
 1500^o, il déclare n'avoir jamais rien
~~en~~ aucun bien, de la s. Dame de Glandières
 la femme; Il institue son frère Jeanne
 Noble Jacques de Roquetaill, son fils ainé
 f. de Bougues, tout deux biens propres,
 que le Cistercien la s. Marie de Briffons
 la Meuse. et il lui laisse toutes ses possessions.
 Le don au Cistercien de l'an 1500. / suis.
 Noble Jacques de Roquetaill, f. d'Ormelet,
 François de Roquetaill, f. de Montpierreux,
 Jean de Roquetaill, f. de Mithay b. d.
 Gui de Charnoy, f. de Aymel — Cet apurement
 acte passé au lieu du Bougues, reçu
 par Griffoulz, Not. au d. lieu, et collationné
 à l'original, par Martin, Not. au d. lieu
 eccl. de Rouvroy, auquel led. original avait
 été remis par M. Jean de Roquetaill,
 son frère Marguerite de Bougues; et signé le
 le 5^e d'Avril de l'an 1500 par le Sieur
 de la Ville de la Guillerie

III. Dague
Ordonné, et Régule
Gu de Roquetaill
Sœur de Dague.
Marie de Briffons =
de Marangez
Sœur
1618.

Articles du mariage de Noble Gui
de Roquetaill, Sœur d'Agot, & Radier,
 et du Bougues, &c. fils de Noble Melchior
 de Roquetaill, viv. Sœur d'Agot, celle
 d'on Hélène de Charnoy, la Veneray,
 et assisté de Noble Claude de Roquetaill,
 f. de Bougny; M. Noble Jacques de
 Roquetaill, son frère, Claude Melchior,

et de noble Louis Félix comte de la Gardelle, Félix de la Gardelle
fils de la Gardelle, Rendant le 28^e de
Févr. 1818, avec dame Marie de Bruillon
=de Bourrarel, fille de Mme Gaston
de Bruillon, Châtel-Sig d'Assas de
Bourrarel, de Mirabel, de Roussenac,
d'Audizet, &c. Cap. ^{me} de 50 hommes
d'Armes des Ord. du Roi, et Gentilhomme
ord. de la Chapelle, chevalier
Floride de ^{membre} Tarvergne, la femme
Baronnel, 6^e f.^e de Roguet, ratifiée
la date ^{2^e nov.} que lad. Mme de Chauvelot
la mère avait fait construire à Noyon
Antoinette de Roguet, la sœur, que
Baudouine de Baudouine en la mariant
avec noble Félix comte de la Gardelle, f.^e de la Gardelle
de la Gardelle; Et lors f.^e d'assassinat
Bourrarel, donnant à lad. Mme de
Bruillon, leur fille, pour sa dot, la
summe de 15000^{fr.} 1818. Noble Mme
Lena épouse de la Gardelle

Le Rouergue, M^e M^e Antoine de Briouze
Com^e du Roi en la d^e Sen^e. Mme
du Sen^e, Avocat au R^e Cour, noble
de Briouze d'Hostalix f.^e de la Roguet, —
noble François de Moirhes, écrivain
de Roussenac, les articles grattis devant
Baudouin, Noyon au f.^e fien de Bourrarel,
et susinies, aux régimes de la cour
de la Sen^e de Rouergue, le 19^e de Sept.
1619. La relation de M^e Jean Dubois, du R^e R^e
magistrat et juge au général en la d^e
Sen^e. François de Moirhes, f.^e de Moirhes
Baron de Moirhes, Comte d'Ajou, Cap.
de 50 hommes d'Armes des Ord. du R^e
étant lors f.^e et Gouverneur de Rouergue

Testament de Notre Melle Melchior de
 Roquetauri, f.^r. de Dinet, fait le 2.
 d'Avril 1607 par lequel il veut qu'on
 l'enterre auvers de ses priétaires
 dans le cimetière de l'église de Thôl,
 il ordonne que ses biens rendent
 à Notre Dame de Roquetauri, Bégh
 de Laines, la somme de onze livres
 qu'il lui avait prêté. Il fait
 également lait à Notre Guillema
 de Roquetauri, la somme de 300⁰ pour
 tout ce qu'il pourra porter de dépense
 l'execution; Il veut qu'à cause de la
 grande peine, que sa femme ^{l'heure} Chanoine
 auroit pris, que sa femme ^{l'heure} Chanoine
 auroit pris dans les maladies, elle
 meure à sa volonté. Celui de leur
 enfant ^{l'heure} qui mourra avant la morte de leur
 bien; suivant la clause de leur contrat
 de mariage; et qu'elle ait la partie
 de Seigneur à ses fils vivants fûles; —
 à proportion de ce qu'ils jureront que
 les biens suffisent. Il l'institute
 aussi son frère universelle, Théodore,
 sa femme et les leurs, a Notre Dame
 de Roquetauri, son frère, et il
 d'avoit loin de leurs affaires. &
 également son Notre-Dame de Roquetauri
 f.^r. de la Motte, Notre Dame de Roquetauri
 f.^r. d'Artus, Guillaume Malzieu, Marchand ^{Malzieu}
 à Albi; et M.^r Georges Maillart, docteur ^{Maillart}
 en médecine à Albi; / Cela fait, il
 nomme François, Not.^r au
 Sadiet, en Albigensis, Sen.^r de la Motte
 et collationne à une expédition en forme
 de Bar Obiuret, Not.^r le 29.^e d'Avril 1607
 lad^e expédition appartenant et assurée par
 M^r Guillaume Tiquet, Not.^r de Nîmes

Tiquet

Nob^e. au bailli de Montagnac en Rouergue.
 Puis. Nob^e. Melchior de Montpeirouze,
 Baron de la Garde et du Bougnat,
 Nob^e. Raymond de Roquetaillie, Étienne
 de Saumon, et M^e. Guillaumette de
 Chaudaigne, doct^r et sage de Lescure, de Chaudaigne

V. Décrit

qu'il fut, etc.

Siège de Roquetaillie

1^{re} de Binet

François de Montpeirouze

La frère

1558

Acte ~~Contrat~~ de Mariage de M. Duc,
 de Roquetaillie, fils de M. Guillaumette
 de Roquetaillie, 1^{re} de Binet et de
 Millat, et Louise de Gabias, en Rouergue,
 au diocèse d'Albi, à corps sans ténus
 privés le 14^e de Juillet 1558 avec
Mme Françoise de Montpeirouze,
 fille de M^r. Guillard de Montpeirouze,
 1^{re} de Montpeirouze, du Broquet et
 de la Garde. Sur lequelles furent pris :
 de Montpeirouze Constitué à l'ad. François
 Laflèche la somme de 12000 francs l'an,
 Outre les robes et habillemens, selon
 la condition, égalité des mariés,
 et l'état de la maison du 2^e de
 Montpeirouze. Et Religieuses personnes,
 frères. Antoine, et Claude de Roquetaillie,
 frères, Brieux et Bélangier de la Ville
 la Caunoye, oncles paternels d'ad. Duc
 de Roquetaillie, donnant en faireur de ce
 mariage à leurs frères et sœurs 30 deniers
 d'or pour la parure de dorures. &c.
 Les actes passés en lad^e ville de la Caunoye,
 et reconnus le même jour 14 Juillet 1558.
 En acte signé, nos^r de lad^e Ville, délivré
 par collation, à l'original, par Sieur de la Berte,
 Not^r. hercule de lad^e Ville, come

11.

subvégé avec sois dans les Alpes,
Signé de son programme, et délivré
au Registre des Transactions de la Sén.
de Toulouse et d'Albi vers le 9^e Juin 1661.
Bernard de Naffre, Chastelet et Biron
de Chastellux ~~de Béziers~~ de Beaufré,
de Sévigné, ~~de Montferrand~~, et Cap^m de
~~Montferrand~~ ~~de~~ ^{de} l'Isle, lors son^e à la Toulonge,
et d'Albigeois.

1756 Testament de Notre Guillaume de
Roquenfoult, Et^e Sieur de Siret, et Comte
de Badie fait le 17^e de Juillet 1756
par lequel il veut entre autres ainsii
de ses biens d'assez, dans l'Eglise —
provisoire de Toulouse. Il donne la somme
de 20.^e à l'Eglise de St. Sauveur de la Cagette,
Badie, Territorial de Badie. Il laisse
à Notre Dame Françoise de Roquenfoult,
sa fille femme de Notre Sieur M.
de la Bastide, la somme de 5.^e autre
ainsi elle avoit en mariage. Il laisse
à Notre Dame Anne et Jeanne de
Roquenfoult, les filles, la somme de 2000.^e
à chacune. Il laisse la somme de
500.^e à Notre M^e Antoinette de Roquenfoult,
sa fille, Chan^e de l'Eglise Sainte-Catherine
Pastor. et une paroisse somme à Notre
M^e Raimond de Roquenfoult, aussi son
fils; Etienne de Salomon, ou. Les deux fils
soit Et^e ou en cas qu'il se marie, il
lui donne la somme de 2000.^e Il laisse
à Notre Jeanne de Roquenfoult, son autre
fille, paroisse somme de 500.^e ou de 2000.^e
si il se marie. Il veut que Notre

La Bastide

Brocard de Roquetaill, son fils
Sgt de la Bessin, fut nommé chevalier
au château dans la matinée du 1^{er} Juil.
lui, son épouse, et son Chastel. Il
veut que cette bénédiction soit
Roquetaill, élégé noble chevalier de
Roquetaill, frère de la laus en que, et
Cloude de Roquetaill, Sénéchal des
Marches de la Camargue, sonne
Administrateur de tous les biens, avec
M. Bernard de Roquetaill, aîné de
lire, et avec Mme Bertrand de Guil de Camarès
Gauvin, vicomte de Camarès. Il institue
son fils universel noble vicomte de
Roquetaill. Son autre fils aîné est
Pabatine le premier enfant male de ^{1^{re} mariage}
Gauvin. Il nomme pour tuteurs des d.
nobles Jean et Jeanne de Roquetaill,
ses parents, le Secrétaire, le d. de
Gauvin et M^e Jean de Castelgues,
frère de ^{2^{me} mariage} et vicomte de Lédergues. Celle
reçue par Amant du Lys, M. de ^{3^{me} mariage}
Lédergues, et ^{en dieux} ^{par le protocole} ^{original, par}
Jean Brion, ¹⁷⁹⁷ à Lédergues, comté
d'Ornans de l'état de Noyen d.^r du
Lys, et Collationnaire de la Séniorie; Et
Agnès Brion.

J. T. Beale

5. - ichyosel, obstruente

Guillaume de Roquetaillie. & Actes du Mariage de noble homme
Sire de Siret Guillaume de Roquetaillie. fils de Jean
Catherine Guitard de Roquetaillie, et dem^e dans la paroisse
Toursines de Thiers, au diocèse d'Albi. le dimanche
20^e d'Aoust 1525. avec Dame Catherine
Guitard, femme noble Guillaume Guitard,
Rouen.

Sig^r de Tournes, au Dr^r de Rodes et
au Dr^r de Noblet, bâtonnier Piéroguier
Guillard, son frère, le^r P^r de Tournes,
fr^r universel ba^d Guillaume. Et de
Rabig^{te}, pasteur de Pariou, Guillard, sonneur
et l^r sac de Tornh. et Recteur de Naudas.
et Ardoine, Guillard, bâtonnier de l^r Agout, et
Recteur de la Capelle, aussi son frère.
La dot est de 1000⁰ avec être abbé de
Cracelé double de paroisse Noire. Guillard
Rofe de Cauclot, de Lutin, abbé d'Amas, &c.
Sut Bernart de Chogafent. Ce Comte
passé devant Guillaume Berongras. Not^r
au b^r le^r de Tournes, ~~recteur de Tornh.~~
et fr^r de son ~~recteur~~ Chirographe.

W. Negre
St. Agil et Yalo
Bellon Brugayard
Trib. de laie,
Langres Ceyz.
Kapuc
T. P. H.
1990

Testament en latin de Not^e Jean
de Roquefeuil, du b*ea*n de Bordes, au
droit d'Albi, fait le 5^e de Mai 1604.
par lequel, il veut faire entrez dans la
Tombaine des pere et mere; dans la
Confrerie de Notre Dame de Toulouse. Il
lasse à Guillaume de Roquefeuil, son
fils, le b*ea*n de 100^e. rs. de mesme que
Claude et à Bernard de Roquefeuil les
autres biens. Il fait Dame, V*isitation*
et Gouvernante de les biens Not^e Blanche
de Caplong la femme. Il fait les
legatises Not^e Tristou de Roquefeuil,
son frere, et Not^e Marguerite de
Roquefeuil, son frere. Il institue son
her*eu* universel Not^e Anne de Roquefeuil,
son fils, auquel il substitue successivement:
1^{er} d^r Guillaume, Bernard, et Claude de

Roquefort, les autres frères. est
nommé pour successeur du R. d'auj. au postérieur
du M. Marquier de Roquefort, Seigneur
de Canougue, et Togues de Roquefort. —
Gouverneur du Duche, est à Nolte.
Gouverneur de Roquefort, les frères de
l'auj. sont paroissiens de Valence. à Valence. et Gouverneurs à l'origine,
le 30. juillet 1496. par Jean Trach,
Notre à Valence; Comme propriétaires
Brooks des Célestins du R. Seigneur Trach,
Son Frère; Fils de Mr Monogramme,
et élève à Nolte Guillaume de Roquefort,
Lé. fils du R. Teulier, en conséquence
de la Constitution d'Orléans^{à Valence} entre Jean Trach,
Jean Raymond Daffis, Doct. en droit, et Daffis
Comte du Roi, et Sage d'Aligre o. j. Ju.
Pariante de la Croix Longue au ^{à Valence} de la Croix
et M. Gaspard de la Croix, Not.

Religieuses Ursulines
Poussan
Seconde Consorce
Gouverneur du Duche

Trach

III. Oïga

Chapitre, et Aymard

1496 Roquefort. Testament ^{en latin} de
Roquefort. Testamens de Noble Marie de
Roquefort, veuve de l. Béres, dans la
paroisse de St. Marat, au R. de la Dalle,
faict le 19. de Fev. 1496 par lequel
il vent ostre entière dans le Convent de
l'Eglise de la Vierge Marie à Toulouse. Il
fait un legs à l'Eglise de St. Pierre de
Béres. Il fait les Legatis, Nolte
et Religieuses hommes, M. Alexandre de
Roquefort, Seigneur de Canougue, Andrade
de Roquefort, Religieuse de ce monastère,
et Togues de Roquefort, les frères; et
Marguerite Bérengere Scoville, et Madelaine
de Roquefort ^{de l'auj.} de Roquefort, les filles et Tostane —
et religieuses autres, fondées en Béres.

de Roquefort
Soci de Béres

en la crois longue
de Valence
de Toulouse

1496 Gaspar

de Valence

Antoine de Roquefort

1496

Négociation entre eux deux
1496. par noblesse d'auj. — Marguerite Bérengere Scoville, et Madelaine
de Roquefort ^{de l'auj.} de Roquefort, les filles et Tostane —
et religieuses autres, fondées en Béres

Jean de Roquefort, et Ferrand de Roquefort, etc.

de Canougue

Scoville

marguerite Scoville
et madelaine
Tostane

Arrest du S. de Toulouse vendu le 29 Sept. 1496. par lequel "Jean 1496. 2.
Roquefort est condamné à purger à l'assassinat de Roquefort, son frère L. à la somme
de deux francs 200, sur le tiers de son patrimoine de Roquefort, que l'auj. est mort
pour l'autre, par l'autre, Béres."

de Roquenfui^t, son fils M^r de Roquenfui^t,
l'écuyer posticature, Isabelle de Roquenfui^t,
son fils; M^r le nomme Comte de C^o
Testardier, Lady Nobles et honorables
hommes M^r le Marquis de Roquenfui^t,
Baron de Cauvignac, et fidele Segur de
Roquenfui^t; ses freres; et il fait faire
son bras ouvert, nob^e Seigneur de
Roquenfui^t, son fils; & Cet armoir^e vain
par Bienv^e Truch^e, Clerc du bailli de
Sadiac, et not^e public de M^r l'Ab^e Chaptal
de Toulouze, et signé de son Ministre ordonné

Ex Regis.
If you, etc.,

Angiospermata
Monocotyledoneae
Gramineae
Gramineae
1400

1. R^equête ^{sollicitation} présentee le ^{1er} octobre ¹⁷⁸⁹ à la Grande Assemblée
Savoie, 1789, à Chambéry, contenant
Liaison en Loix, Tige. Mme de la
Seine de Roivière, et Liaison^{re} de Noble
et L'illustre homme, ^{Châtelard} — de
la Rochadagny, ^{Lys} de Chivres, et Lys^{re} de
Roivière, et à ^{verso} ~~verso~~ de l'illustre femme
M^r. Jean Solier. Liaison en Jarez, et
Tige de l^e Ressain, de Tarn, Lys^{re}
de l'illustre Eglise Pithivière d'Argaison, Yonne,
de Noble et puissant homme, Antoine de
Roquefouil, ^{Lys} de Roquefouil, et de
Blancaprit, et ^{compteur} ^{de} Nant —
Par lquelle, elle exerce solennellement, et
en plénair, que le ^{1er} R^e de Roquefouil,
son mari, mort depuis grande temps, avoit
laisse plusieurs enfants vivants, savoir
Jean, Antoine, Brévienger, Hélène, Jeanne,
et Catherine de Roquefouil, & que par
son dernier Testamenter, il avoit institué
son fils universel, et grand C^{te} de Noble

de Ragedagone.

Soleris.

de Torno.

habitu variegata
Dolphins de Argegona
velutina nobilitatis potens
vix fuscus de Argenteo
et de Blancafatu ac
tempore flammans

Taygetus. Passim nobilitatis
et coloribus.

Seor de Roquenfui, son fils. Sauf
l'avis pourvu à Toulouse, 2^e le moins
frivole. Et l'âge de mordre avec hâte de
l'instance possible, et exercitée par l'affection
maternelle; au Dr. Tuge et Cie. 2^e R. 3^e
à pourvoir de Toulouse les 2 derniers.

Suis. Notre M^{me} Seur d'Apperion, Ch. B.
Angers — de Barlauges, — âgée de 60
ans. Guillaume de l^e Tivier et Bernard
de l^e Tivier — Lettre reçue par Dicom
Monachini, not^r au d^r. Chateau de Castelnau
~~et Chateau de Garganach~~ le 25^e de
Fev. 1855. à la Rég. de Notre Dame
Antoine de Roquenfui, comte partie
inspecteur dans l'abédi^r Reg. V^e Bar Diacre
Monachini, Not^r à Toulouse, Comme fils
des Pères et du Protocole du d^r priez dicon
Monachini, son père, et signe de son
Monogramme; Comme notaire! dnd son
& Roquenfui, et de nos redoutables, érigés
et honorables honnnes M^{me} Seur Gentier
et Gaillard et Dahlis. Par l^e da Roi, en
sa très redoutable Cour de Barbenouze
à Toulouse, &c.

astre au moins
est fait de cette affec
tionne.

nobles dans. Noms
Chateaux mon.
Angers de
Barlauges
Chateau de
Garganach de
Tivier.

Etres morts

monogramme écrit
Chateau de Roi
Angers V^e Bar
Gentier et
Gaillard et
Dahlis
incommodante que
Barbenouze Tholte
Comte